

Section Sportive Scolaire

*Ce dossier ne concerne pas les élèves déjà inscrits
en section sportive en 2024-25*

Section Sportive Scolaire

Bertrand d'Argentré

La section sportive basket repose sur un projet pédagogique articulé autour d'un volet sportif avec le Club de basket de l'Aurore et d'un volet scolaire avec le lycée Bertrand d'Argentré.

La section sportive basket a vocation à accueillir un groupe de 8 à 10 élèves (filles et garçons) pour chaque niveau, seconde, première et terminale.

Il est indispensable de lire attentivement le projet pédagogique joint avant de déposer sa candidature.

ORGANISATION

La coordination de la section sportive scolaire est assurée par un enseignant d'EPS du lycée Bertrand d'Argentré.

L'encadrement est assuré par des éducateurs sportifs Basket-ball du club de l'Aurore Vitré Basket.

L'organisation de l'emploi du temps scolaire des élèves de la section sportive scolaire doit veiller à un juste équilibre entre les efforts physiques inhérents à une pratique sportive exigeante des élèves et un travail scolaire lui aussi exigeant et de qualité.

Les élèves de la section sportive basket bénéficient de **3 heures hebdomadaires** d'entraînement (2 séquences d'1h30) intégrées à leur emploi du temps scolaire, en plus des heures d'EPS obligatoires.

La réussite sportive et scolaire passera par 2 points essentiels :

- Faire preuve d'une **réelle motivation tant au plan scolaire que sportif**,
- Avoir de bonnes aptitudes à l'**organisation du travail scolaire**.

CONTRAT D'ENGAGEMENT, OBLIGATIONS ET REGLES PARTICULIERES

1. L'élève **s'engage pour 2 ans (seconde et première) et peut poursuivre en Terminale**
2. Obligation d'assister aux **2 séances** hebdomadaires
3. L'élève est **à la disposition de son club** pour les rencontres de championnat.
4. Obligation de participer aux **compétitions scolaires de BASKET** avec les équipes de l'association sportive de son établissement (*quelques mercredis après-midi dans l'année*)
5. L'inscription se fait par l'engagement individuel de l'élève et l'accord de ses parents
6. L'exigence de présence régulière sera gérée comme en cours d'EPS (justificatif d'absence à faire parvenir à la vie scolaire de l'établissement, certificat médical pour une dispense de plus d'une semaine)
7. L'encadrant peut, dans le cadre du suivi individuel, dispenser momentanément le jeune ou adapter sa pratique (fatigue, récupération...)
8. Un élève peut être exclu (momentanément ou définitivement) de la section sur avis des encadrants et en accord avec le chef d'établissement pour :
 - Absences répétées et injustifiées
 - Manque d'investissement
 - Comportement gênant ou inacceptable (entraînement ou compétition)

COMMENT EFFECTUER SA DEMANDE ?

Un dossier de candidature est à retirer auprès du secrétariat scolarité du lycée Bertrand d'Argentré ou du club de l'Aurore Basket (il est également possible de télécharger le dossier sur le site internet du club de l'Aurore et du lycée Bertrand d'Argentré).

Le dossier de candidature est à envoyer, **COMPLET**, par voie postale avant le **mercredi 26 mars 2025** au lycée Bertrand d'Argentré et en copie par mail à l'adresse suivante : houeixflorian@gmail.com

Il doit être constitué des documents suivants, regroupés dans une enveloppe nominative :

- ☐ « volet sportif » dûment complété + copie licence club
- ☐ « volet scolaire » dûment complété + copie bulletins
- ☐ enveloppe timbrée avec votre adresse pour la réponse de l'établissement

Après réception des dossiers de candidatures, une commission se réunira au lycée afin d'examiner et donner un avis sur toutes les demandes.

La réponse vous sera transmise par courrier fin avril.

ATTENTION POUR LE NIVEAU SECONDE :

La validation définitive se fera au moment des inscriptions, après vérification de l'affectation en classe de seconde au lycée Bertrand d'Argentré. **L'affectation au lycée via l'établissement d'origine exige une dérogation pour les élèves hors secteur du lycée Bertrand d'Argentré.**

CONDITIONS D'ACCES

- Être licencié FFBB pour la saison en cours
- Avoir envoyé son **dossier de candidature**
- Etre **admis aux tests d'entrée**
- **Avis favorable** de la commission d'étude des dossiers
- Fournir un **certificat médical conforme**, à la rentrée de Septembre

EXAMEN MEDICAL ET CERTIFICAT

La présentation d'un certificat médical attestant la « **non contre-indication à la pratique du basket dans le cadre de la Section Sportive** », datant de moins de trois mois conditionne l'admission en Section Sportive Scolaire. Celui-ci est à renouveler chaque année.

Le certificat médical est transmis à l'établissement avant la date de la rentrée scolaire. Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué **par un médecin agréé en médecine du sport** - titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport (*extrait de la circulaire du 24 avril 2003*).

Attention : L'admission ne sera définitive qu'après réception des résultats de l'examen médical remis à l'établissement en début d'année scolaire (certificat médical sus-cité).

REUNION DE PRESENTATION

Courant Juin, les nouveaux admis seront invités avec leurs parents, à une réunion de présentation du fonctionnement de la Section Sportive Scolaire BASKET. Cette réunion sera également l'occasion de créer un premier contact entre les parents, les coordonnateurs et les intervenants.

